



Commune de
DAMMARTIN-EN-GOËLE

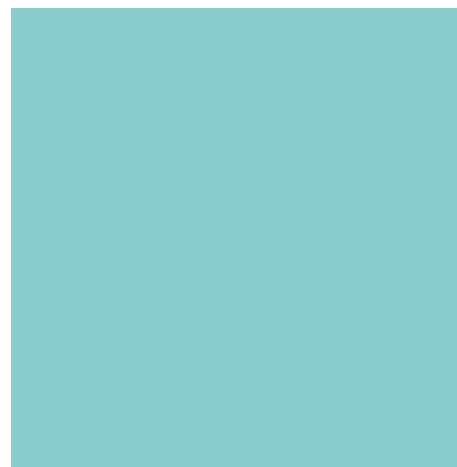
DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Vu pour être annexé
à la délibération
du Conseil Municipal
du 24.09.2024
approuvant la révision
n°1 du PLU

Le Maire,
Vincent CLAVIER



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

Berser
Levraut

ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE

2

PADD

Projet d'
Aménagement et de
Développement
Durables

DAMMARTIN-EN-GOËLE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE

SOMMAIRE

Philosophie du projet	7
Orientations détaillées	11
1. Attractive & inclusive, Dammartin affirme son rôle de pôle de centralité	12
2. Un territoire durable offrant une véritable qualité de vie	15
Synthèse cartographique des orientations du PADD	21

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les intentions d'aménagement communales sous la forme d'objectifs en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Ces enjeux expriment la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement du territoire qui soit cohérent, responsable, viable et solidaire. Les principes du développement durable dirigent cette démarche et orientent les choix vers un urbanisme de proximité et une dimension environnementale forte.

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme définit le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27. [...]»

Projet politique du document d'urbanisme, il s'agit d'une vision de l'avenir du village, sur un horizon à 10 ans.

Le territoire étant appelé à évoluer, le PADD reste l'outil par lequel la commune guide cette évolution.

Mais il n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisation.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE



+ 1. Philosophie du projet

Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui

Village de 2 000 habitants perché sur une des collines des Monts de la Goële, Dammartin-en-Goële va prendre de plein fouet et successivement, la périurbanisation, le développement de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle et le desserrement de la métropole du Grand Paris.

A grands coups d'opérations urbaines (lotissements, ZAC...), la population n'a cessé de croître passant de 2 000 habitants à la fin des années 60 à plus de 11 000 estimés aujourd'hui. Rien que sur les 10 dernières années, la commune a accueilli plus de 3 000 nouveaux habitants.

Si cette évolution confère un certain dynamisme au territoire cela n'est pas sans conséquences. Les équipements publics n'ont pas su suivre cet afflux massif de population et la commune se retrouve aujourd'hui avec des équipements, notamment scolaires et sportifs, saturés et qui ne sont parfois plus aux normes.

La Ville accuse parallèlement un retard en matière de logement social. Depuis 2015, elle est assujettie aux 25% de logements sociaux exigés par la loi SRU, alors qu'à cette même date, elle n'en comptait que 8%.

Le développement urbain majoritairement pavillonnaire a longtemps développé un parc monospécifique et étalé la ville au pieds du coteau nord, le plus abrupt, créant une véritable rupture avec le centre ville. Ce dernier n'a, quant à lui, pas non plus fait l'objet d'une réflexion au regard de ces évolutions et il s'est lentement dégradé et vidé de ses habitants et commerçants.

Si la commune a su parallèlement développer une économie locale et dynamique, c'est le développement résidentiel qui a surtout caractérisé l'évolution Dammartinoise sur les 50 dernières années.

Quant aux espaces naturels et agricoles, ils se sont réduits à mesure que l'urbanisation s'étendait.

Aujourd'hui, la commune doit faire face à toutes ces problématiques tandis que la pression foncière continue de s'accroître et que les opérations immobilières cherchent à construire toujours plus de logements dans un territoire saturé, désorganisé et qui tend à perdre son identité, noyé sous les constructions.

Les grandes orientations pour les 10 prochaines années

Ce projet communal est l'occasion pour la municipalité de prendre un nouveau virage et de fixer un nouveau cap pour son avenir.

A la recherche d'un équilibre entre dynamique démographique et économique et limitation de l'expansion urbaine, entre densification et respect du cadre de vie, le projet comprend deux grands axes de travail :

- Etre à la hauteur du rôle de pôle de centralité qu'est devenu la commune depuis plusieurs années, statut conforté par le SCOT et qui emporte des enjeux d'accueil de logements, d'emplois mais aussi d'un certain niveau d'équipements et de services,
- Améliorer la qualité du cadre de vie, trop longtemps oublié ces dernières années, avec des objectifs en matière de mobilité, d'identité, de patrimoine, de paysage, de biodiversité...

Un projet ambitieux mais qui se veut raisonné et équilibré et qui vise à donner plus de cohérence au territoire.

Dammartin-en-Goële dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France : le projet communal au sein du territoire intercommunal

Au sein du territoire du SCOT Roissy Pays de France, la commune de Dammartin-en-Goële est considérée comme un pôle de centralité avec ses voisins Othis, Longperrier et saint-Mard.

Pour ces territoires, le SCoT « se fixe pour objectif d'en faire de véritables pôles urbains mixtes et d'affirmer leur rôle de polarisation du développement au sein de l'agglomération dans leur aire d'influence respective, en renforçant l'accueil de logements, d'emplois, de commerces et de services, et en particulier de services publics de proximité. »

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE

+ 2. Orientations détaillées

1. ATTRACTIVE & INCLUSIVE, DAMMARTIN AFFIRME SON RÔLE DE PÔLE CENTRALITÉ

Dammartin a subi plus qu'intégré le développement résidentiel massif des quarante dernières années. Aujourd'hui, la commune veut reprendre la main sur l'évolution de son territoire. Encadrer, équilibrer, corriger, améliorer sont les nouveaux objectifs de la municipalité. Il s'agit désormais de garder ce dynamisme qui caractérise le territoire tout en recherchant l'équilibre entre logements et emplois, entre développement et capacité des infrastructures, afin que chacun puisse trouver une réponse à ses besoins sur la commune.

Une croissance démographique raisonnée et équilibrée où chacun trouve sa place



Dammartin bénéficie d'une position attractive au sein d'un bassin d'emploi dynamique, proche de l'aéroport, des grandes zones d'activités de la région parisienne et desservie directement par la N2, qui fait partie des grandes voies structurant le réseau francilien.

Sur les 10 dernières années, Dammartin a donc vu l'arrivée de plus de 1 000 logements, principalement au sein de la ZAC de la Folle Emprince au nord du territoire. Une croissance massive qu'elle peine encore aujourd'hui à intégrer, notamment au niveau des équipements scolaires et sportifs. Et elle doit faire face aujourd'hui à des demandes de constructions toujours plus importantes, les collectifs venant peu à peu remplacer les pavillons.

Cette dynamique démographique, la commune souhaite la conserver et poursuivre l'accueil de nouveaux habitants. Mais elle souhaite aussi que les conditions d'accueil de ces nouveaux habitants soient réunies. Et la croissance des dernières années fut bien trop importante (autour de 3,3%/an) pour que les infrastructures suivent.

C'est pourquoi, la commune entend poursuivre une croissance plus raisonnée et plus équilibrée, en cohérence avec les capacités de son territoire. Pour les 10 prochaines années, elle vise donc un taux de croissance annuel moyen autour de 1,5% à 2%.

Par ailleurs, l'offre de logements futurs se doit d'être diversifiée et cohérente avec le profil familial que la commune souhaite conserver. Accusant un retard en matière de logements aidés, les futurs projets devront être vertueux en matière de mixité sociale et devront permettre le renforcement de l'offre actuelle tout en gardant un équilibre avec l'offre privée.

Mais c'est aussi une mixité des formes urbaines qui est attendue. Si pendant des années l'offre a été tournée vers le seul logement individuel (le pavillon), la tendance actuelle du tout collectif et des petits logements ne permet pas non plus de répondre à l'ensemble des parcours résidentiels. La commune sera donc particulièrement vigilante à ce que les futurs projets soient diversifiés.

Surtout, elle souhaite voir se développer des offres sur des segments aujourd'hui absents sur le territoire comme l'habitat intergénérationnel, le logement seniors, ou encore l'offre familiale dans le logement collectif ou intermédiaire privé (T4/T5). Le pavillon ne devant pas être la seule alternative pour une famille et les grands logements ne doivent pas pour autant leur être réservés car les familles monoparentales ou les seniors recherchent également de grands logements pour accueillir familles et enfants.

La commune vise donc un élargissement de son offre résidentielle afin de mieux répondre aux parcours résidentiels de plus en plus complexes et divers.

1. ATTRACTIVE & INCLUSIVE, DAMMARTIN AFFIRME SON RÔLE DE POLE DE CENTRALITE

Une économie dynamique et diversifiée



Le développement économique n'a pas été une priorité pour la commune de Dammartin privilégiant l'accueil de logements tandis que sa voisine Saint-Mard (laquelle ne peut pas accueillir de logements car soumise au PEB de l'aéroport) se chargeait du volet économique.

Cependant, la commune entend également conserver un certain dynamisme en la matière et souhaite à l'avenir valoriser les entreprises présentes sur son territoire et continuer d'accueillir de nouvelles activités.

Les zones d'activités existantes doivent pouvoir évoluer et se développer pour permettre la création d'emplois sur le territoire. Il s'agira de proposer de nouveaux espaces dédiés aux activités économiques traditionnelles mais également de savoir s'adapter aux nouveaux modes de travail en proposant par exemple des espaces de coworking pour des travailleurs de passage, des personnes en télétravail, des espaces de réunions ponctuels...

La municipalité affirme également sa volonté de sauvegarder le commerce de proximité en souffrance depuis plusieurs années, à la fois au regard de la concurrence des centres commerciaux mais aussi parce que le centre ville s'est lentement dégradé au point de ne plus être attractif aux yeux des habitants.

Le projet vise donc, d'une manière générale, à soutenir et accompagner le commerce de proximité actuel et futur, et d'une manière particulière, à travailler sur la qualité du centre ville afin qu'il retrouve attractivité et dynamisme.

Enfin, si l'activité agricole a été depuis plusieurs années diminuée par le développement urbain et que la commune ne compte plus de siège agricole sur son territoire, elle reste néanmoins une activité importante, tant en termes d'économie que de paysage.

Le projet communal affiche une volonté de préservation mais aussi de valorisation de son agriculture, en particulier au travers d'un soutien aux circuits-courts, à la vente directe et à l'utilisation des produits locaux par exemple dans les cantines.

1. ATTRACTIVE & INCLUSIVE, DAMMARTIN AFFIRME SON RÔLE DE PÔLE CENTRALITÉ

Une offre en équipements et services améliorée



Sous-dimensionnés et pour certains vieillissants et ne répondant plus aux normes et besoins actuels, les équipements, spécialement scolaires et sportifs n'ont pas résisté à l'afflux de population des quarante dernières années.

Si la commune veut pouvoir continuer à accueillir de nouveaux habitants et dans de bonnes conditions, il apparaît aujourd'hui urgent pour elle d'engager une véritable politique en matière d'équipements publics, à la fois sur la rénovation et l'amélioration de ceux existants, mais aussi sur la réalisation de nouvelles infrastructures pour enrichir l'offre actuelle, palier les manques et répondre aux besoins inhérents à la croissance démographique.

Sur les équipements scolaires, il s'agira de créer de nouvelles classes - dans les établissements existants mais aussi par la création éventuelle de nouveau(x) établissement(s), d'agrandir les équipements de restauration, de créer une cuisine centrale et de lancer une rénovation énergétique et une mise aux normes de certains locaux.

En matière de sports et de loisirs, la municipalité souhaite agrandir l'accueil de loisirs et poursuivre le renforcement du pôle sportif et jeunesse de la rue de la Libération, avec notamment la réalisation d'un nouveau gymnase (remplaçant le gymnase Maurice Lerozier fermé pour péril). Le projet vise également le développement des équipements et aménagements en faveur des seniors (salles d'activités, espaces de promenade...)

Et parce qu'aujourd'hui on ne peut plus se passer du numérique, dans les domaines tant personnels que professionnels, la commune soutient et accompagne le bon développement de la desserte numérique du territoire et favorise les conditions d'accès à ces technologies.

La commune vise donc, par son projet, à assurer une véritable mixité fonctionnelle sur son territoire : habiter, travailler, consommer, se cultiver, se divertir...

2. UN TERRITOIRE DURABLE OFFRANT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE

Le développement urbain de Dammartin s'est longtemps fait au détriment de la qualité de vie à l'échelle de la commune dans sa globalité. Si chaque quartier possède ses qualités intrinsèques et ses caractères, le tout manque de liens, de cohérence, de cohésion. L'histoire tend à s'effacer au profit de la modernité et Dammartin perd peu à peu son identité. Pourtant la commune possède de nombreux atouts que la municipalité souhaite réaffirmer, valoriser et remettre en avant afin que demain, les Dammartinois renouent avec leur territoire.

Une mobilité repensée pour des déplacements apaisés



Si les dernières opérations (en particulier dans la ZAC de la Folle Emprince) ont intégré les nouveaux besoins en matière de circulations actives (piétons et vélos), le dispositif reste quelque peu isolé pour le moment et nécessite d'être poursuivi afin de constituer à l'avenir une réelle alternative à la voiture pour les trajets courts. Le projet communal intègre donc une volonté de développement et d'expansion du maillage de circulations actives sur le territoire mais aussi avec les territoires voisins. Ces itinéraires sécurisés doivent permettre de faciliter les déplacements au sein de la commune, l'accès aux différents équipements et de favoriser l'intermodalité en développant les parcours vers la gare située sur Saint-Mard.

Dans le même esprit, la commune souhaite encourager l'utilisation des transports en commun en facilitant leur accessibilité et la desserte du territoire. Et si la voiture individuelle reste largement plébiscitée et majoritaire, elle s'adapte aussi aux nouveaux modes de vie et besoins comme en témoigne le développement de l'autopartage. Une tendance que la municipalité souhaite encourager car elle permet de réduire la place de la voiture et de réduire la consommation des ménages.

L'augmentation de la circulation et des véhicules sur la commune a été une des conséquences du développement résidentiel. Les espaces publics dans certains secteurs, comme le centre ville, sont saturés de voitures. Cela participe à la piètre image de ces espaces et ne favorise pas l'urbanité. Le projet communal porte donc un double objectif : celui de mieux réglementer le stationnement pour limiter l'encombrement de l'espace public d'une part, et de redonner sa place au piéton, spécialement en centre ville, d'autre part.

Retrouver un centre ville attractif



Le centre de Dammartin possède une vraie identité et des caractères architecturaux marqués mais qui tendent à disparaître sous l'effet combiné du délaissement de ces habitations et de leur dégradation, et par les créations contemporaines sans cohérence avec le bâti traditionnel qui déstructurent le tissu urbain.

Le projet communal porte donc un objectif fort et affirmé de préservation et de redynamisation du centre ville. Pour cela, la commune souhaite agir sur plusieurs lignes :

- La lutte contre l'habitat indigne et l'accompagnement à la réhabilitation et à la mise en valeur des constructions traditionnelles, dans le but de donner envie aux futurs habitants d'investir le cœur de ville,
- La mise en valeur du patrimoine, le grand comme le petit, et une attention permanente au respect des caractères architecturaux traditionnels,
- La valorisation et l'attractivité des commerces de proximité par exemple par la création d'animations pour faire vivre ce centre ville,
- La requalification des espaces publics, pour rendre le centre ville plus agréable et plus propice à la flânerie, en particulier pour le piéton. Il s'agira notamment d'entamer l'enfouissement des réseaux.

2. UN TERRITOIRE DURABLE OFFRANT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE

Créer du lien



Le développement des dernières années s'est réalisé principalement sous forme d'opérations d'ensemble successives, accolées les unes aux autres, sans qu'il y ait eu préalablement une réflexion globale à l'échelle de la commune. Le relief marqué de Dammartin ne facilite pas non plus la cohésion et on observe aujourd'hui une multiplicité de quartiers, vivant chacun sur eux-mêmes et qui peinent à créer des liens. La municipalité souhaite afficher ici sa volonté de mettre en œuvre des dispositifs pour favoriser la cohésion entre les différents quartiers : mise en réseau des équipements, animations dans les quartiers, réseau de liaisons actives...

Plus particulièrement, elle ambitionne de décroiser la ZAC de la Folle Emprince qui actuellement ne possède qu'une seule entrée/sortie pour près de 600 logements. Plusieurs pistes de travail sont à l'étude et doivent permettre de fluidifier les déplacements et de mieux connecter ce quartier au reste du tissu communal.

A l'avenir, la municipalité marquera donc une exigence à l'insertion des projets dans l'environnement bâti existant et à la création de liens, garants de l'intégration des futurs habitants à la vie de la commune.

Préserver les biens et les personnes des risques et des nuisances



Afin de préserver sa population actuelle et future face aux risques et nuisances présents sur le territoire, la commune s'engage à :

- Encadrer l'urbanisation et sensibiliser les porteurs de projets dans les zones soumises aux risques de mouvements de terrains (dissolution naturelle du gypse, retrait-gonflement des argiles, risque d'effondrement lié à des cavités, présence de sources...),
- Éviter autant que possible l'urbanisation aux abords des secteurs touchés par les nuisances sonores (bords de la RN2 et versant sud, exposé aux couloirs de bruit de l'aéroport) et préserver les éléments de réduction du bruit (végétation),
- Ne pas omettre le risque de crash aérien sur le territoire communal.

2. UN TERRITOIRE DURABLE OFFRANT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE

**Valoriser l'identité
communale et
garantir la place
de la nature
en ville**



Malgré le développement urbain exponentiel, Dammartin a su garder une trame verte urbaine relativement diversifiée et développée, qui se caractérise aussi bien par les espaces boisés des coteaux qui pénètrent le tissu urbain, que par des parcs et espaces verts, des jardins, des coulées vertes plus ou moins larges, des alignements d'arbres... Toutes ces touches vertes accompagnent et agrémentent le tissu bâti et lui donne un visage presque campagnard. Ils permettent en outre à la plupart des habitants d'avoir accès à une forme de nature à proximité de son logement.

La commune entend donc préserver cette identité entre ville et campagne en poursuivant le développement de la trame verte urbaine et sa connexion avec les espaces naturels situés aux abords du site urbain, mais également en assurant le maintien d'espaces verts de respiration au sein du tissu bâti, petites poches résilientes de nature en ville.

Elle souhaite également favoriser la diversité des espaces verts et offrir aux habitants différentes ambiances paysagères. Ainsi, elle ambitionne de poursuivre l'aménagement et la restauration du parc historique de la Corbie en plein cœur de ville et, dans une tout autre ambiance, elle envisage de réaliser un verger conservatoire, cette fois au Sud du centre ville sur les pentes douces où autrefois se déployaient de nombreux vergers, tradition depuis longtemps disparue et dont seules quelques réminiscence persistent comme les quelques jardins familiaux que la mairie souhaite d'ailleurs préserver.

Cette attention à l'histoire, aux traditions du territoire, au patrimoine, la commune souhaite la porter au travers de son document d'urbanisme et en fait un élément fort de son projet. Patrimoines bâtis aussi bien que végétal, la municipalité entend bien préserver les éléments qui sont porteurs de son identité et témoins de son histoire. A l'échelle même du territoire communal, chaque quartier à ses spécificités et il apparaît important à la municipalité de pouvoir conserver ces caractères différenciés qui participent chacun à leur manière au visage de Dammartin.

D'une manière générale, la commune manifeste une attention et une volonté toute particulière à la réalisation d'une architecture et d'un urbanisme plus qualitatifs, vecteurs d'attractivité, que ce soit dans les projets immobiliers, les espaces publics, les équipements ou encore le traitement des entrées de ville.

2. UN TERRITOIRE DURABLE OFFRANT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE VIE

Maîtriser le développement urbain



Après avoir consommé de nombreux hectares de terres pour accueillir le développement résidentiel ces dernières années (la ZAC de la Folle Emprince sur les 15 dernières années a entraîné l'artificialisation de près de 50ha), la commune ne souhaite plus accueillir d'opérations d'aménagement de grande ampleur et entre dans une véritable logique de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

Son projet urbain et foncier s'appuient sur plusieurs engagements :

■ DENSIFICATION DU TISSU URBAIN ACTUEL

- Accueillir l'ensemble des futurs logements dans le tissu urbain existant, par l'occupation des dents creuses et par des opérations de renouvellement et de densification.
- Améliorer la densité d'habitat sur les espaces urbains existants en vue d'atteindre l'objectif du SCOT, à savoir une augmentation des densités (humaine et d'habitat) de 10% à l'horizon 2030.

■ LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE FUTURE

- N'engager aucune consommation foncière à vocation résidentielle,
- Limiter la consommation foncière, en extension, pour les prochaines années à des surface de l'ordre de :
 - + 20 ha à vocation économique,
 - + 6 ha à vocation d'équipements publics.

■ DÉFINIR LES GRANDES LIMITES DE L'URBANISATION

- Garder une coupure urbaine avec la commune voisine d'Othis,
- Respecter les limites du FUIR (Front Urbain d'Intérêt Régional) inscrit au SCOT.

2. UN TERRITOIRE DURABLE OFFRANT UNE VÉRITABLE QUALITÉ DE

Préserver les grands équilibres paysagers et les espaces sensibles



Outre le tissu urbain qui occupe une large partie centrale du territoire, Dammartin possède encore de grands secteurs paysagers aux visages multiples : monts et coteaux boisés, plaine agricole, pentes aux occupations agro-naturels (prairie, vergers, boisements)...

La municipalité souhaite assurer la conservation de cette mosaïque paysagère et de son intégrité. En effet, le développement de la cabanisation et des dépôts sauvages, en particulier dans les espaces boisés et les espaces agro-naturels participent au mitage et à la dégradation de ces secteurs. Un phénomène contre lequel la commune entend bien lutter.

Elle s'engage parallèlement plus fortement dans la protection des espaces les plus sensibles comme les zones humides et en particulier celle située dans l'Espace Naturel Sensible que la commune souhaite étendre et mettre en valeur. Elle ambitionne une ouverture au public afin de mieux faire connaître les enjeux de protection de la biodiversité des milieux humides.

Sur le thème de la biodiversité, la commune s'engage à préserver et à renforcer autant que possible les corridors écologiques, de la trame verte, bleue et noire, qui traversent son territoire.

S'engager dans la transition énergétique



La commune souhaite, à son échelle, appréhender la question énergétique et participer à la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, notamment par la recherche de moyens de limitation de l'usage des combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole).

Elle vise alors :

- L'incitation à la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques : rénovation énergétique, confort thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, implantations prenant en compte l'ensoleillement, démarches de performance énergétique des constructions),
- L'encouragement aux déplacements non polluants : circulations douces, installation de dispositifs de recharge pour les véhicules électriques,
- Le passage à l'éclairage LED pour l'éclairage public (dans l'espace public comme dans les bâtiments publics),
- L'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments publics (en améliorant l'isolation notamment).

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE



+ 3. Synthèse cartographique des orientations du PADD

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 077-217701531-20240927-DEL24092024_20A-DE

LEGENDE

Orientation 1 : Attractive et inclusive, Dammartin affirme son rôle de pôle de centralité

- ▼▼▼▼ Permettre l'accueil de logements supplémentaires en restant à l'intérieur du tissu urbain
- ||||| Respecter le Front Urbain d'Intérêt Régional (FUIR)
- Poursuivre l'accueil de nouveaux emplois :
 - au sein des ZA existantes
 - en développant de nouvelles zones d'activités
-  Renforcer l'offre en équipement autour des polarités existantes
-  Enrichir l'offre en équipements

Orientation 2 : Un territoire durable offrant une véritable qualité de vie

- Développer le maillage de circulations actives
- ||| Faciliter l'accès aux polarités notamment à la gare
-  Retrouver un centre ville attractif et qualitatif
-  Décloisonner la ZAC
-  Garder les caractères différenciés des quartier et la trame paysagère
- Préserver les bien et les personnes des nuisances sonores :
 -  - bruit aux abords de la N2
 - - bruit de l'aéroport
- Préserver la mosaïque paysagère :
 -  - espaces boisés
 -  - espaces agricoles
 -  - espaces agro-naturels
-  Protéger et étendre le périmètre de l'Espace Naturel Sensible
-  Préserver la végétation aux abords de la N2 (paysage + bruit)
-  Garder une coupure urbaine, paysagère et agricole avec Othis
- Maintenir les corridors écologiques
 -  - trame herbacée
 -  - trame boisée
-  Lutter contre le mitage et les phénomène de cabanisation dans les espaces naturels
- Multiplier et améliorer les espaces verts de proximité
 -  - Restaurer et poursuivre l'aménagement du parc de la Corbie
 -  - Créer un verger conservatoire et préserver les jardins familiaux

